

***VOLONTÉ
D'AVANCER***

RÉALISME

**BUDGET
2023**

AUDACE

PRÉVOYANCE

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ÉPIPHANE**

- 22.12.345 *pour les prévisions budgétaires de 2023*
- 22.12.352 *pour le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025*
- 23.01.010 *pour l'adoption du règlement 401-22 sur les modalités de taxation et de tarification pour l'année 2023*

PRÉSENTATION DU BUDGET MUNICIPAL DE SAINT-ÉPIPHANE
ANNÉE 2023

Table des matières

Mot de la mairesse	2
Introduction au processus de présentation.....	3
Équilibre budgétaire.....	4
Budget de fonctionnement	6
Budget sur les investissements.....	8
La fiscalité (taxation et tarification)	11



MOT DE LA MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ

Citoyennes, Citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente le budget de notre municipalité pour la prochaine année. Il n'a pas été facile à confectionner et des choix difficiles ont dû être faits par le Conseil municipal. Comme pour la plupart des municipalités, la période budgétaire a été particulièrement complexe cette année. Je tiens tout de même à vous assurer que nous avons réalisé l'exercice du budget de la façon la plus rigoureuse qui soit, et ce, afin de continuer à offrir des activités et des services de qualité en plus de se donner les moyens de réaliser les projets inscrits dans le plan triennal sur les dépenses d'immobilisation 2023-2024-2025.

LE BUDGET EN BREF...

- **Le budget démontre la *VOLONTÉ D'AVANCER* du Conseil municipal dans de nombreux domaines.**
- **Les projets à déployer en 2023 confirment également une *AUDACE* de par leur envergure.**
- **Le budget est aussi *PRUDENT* dans ses projections suite aux nombreuses incertitudes que nous avons connues récemment.**
- **RÉALISME est aussi un mot qui le résume très bien de par son respect de notre capacité de payer.**

En conclusion, l'élaboration d'un budget municipal constitue un effort collectif. Je désire donc remercier à la fois tous mes collègues et les employés de la Municipalité qui ont contribué à sa préparation. Je souhaite également que les informations contenues dans ce document vous permettent aussi de mieux saisir la situation financière de Saint-Épiphanie.

Une très belle année 2023,

Rachelle Caron, mairesse
Magistrature 2021-2025

INTRODUCTION

Le budget municipal est un plan détaillé qui définit la façon dont les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité sont collectées et affectées. Le budget global comprend trois composantes principales:

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1

Il s'agit des sommes nécessaires à tous les programmes et services offerts par la Municipalité à ses citoyens. Ainsi, l'administration municipale est responsable de certains services d'urgence, de la voirie locale, des eaux potable et usées, des parcs, de la vie communautaire, de la collecte des matières résiduelles, de l'éclairage public, etc.

LE BUDGET DES IMMOBILISATIONS

2

Il s'agit des investissements correspondant au Plan triennal d'immobilisations (PTI). La majeure partie de ce financement sert à maintenir et à remettre en valeur les infrastructures existantes. Dans les limites de sa capacité de payer, la Municipalité continue de soutenir la croissance, construisant de nouvelles infrastructures et investissant dans la communauté et dans son avenir.

LA FISCALITÉ TAXATION ET TARIFICATION

3

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus pour la Municipalité. Elles sont composées de la taxe foncière de base, des taxes foncières spéciales et consacrées au service de la dette. La tarification représente une source importante de revenus et est basée sur la consommation d'un service ou sa disponibilité dans certains cas.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

En vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023	BUDGET 2022	ÉCART BUDGET 2023 VS 2022
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Taxes foncières	1 256 469 \$	866 925 \$	389 544 \$
Taxes foncières sur une autre base	-	258 515 \$	(258 515 \$)
Païement tenant lieu de taxes	22 171 \$	17 596 \$	4 575 \$
Païements de transferts	472 615 \$	451 649 \$	20 966 \$
Services rendus	140 867 \$	138 339 \$	2 528 \$
Imposition de droits	46 434 \$	37 576 \$	8 858 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$	3 000 \$	-
Intérêts	11 110 \$	7 500 \$	3 610 \$
Autres revenus	72 859 \$	72 155 \$	704 \$
TOTAL – Revenus de fonctionnement	2 025 525 \$	1 853 255 \$	172 270 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	388 489 \$	356 344 \$	32 145 \$
Sécurité publique	155 706 \$	181 113 \$	(25 407 \$)
Voirie et transport	868 710 \$	716 571 \$	152 139 \$
Hygiène du milieu	279 083 \$	211 343 \$	67 740 \$
Santé et bien-être	9 000 \$	12 000 \$	(3 000 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	51 105 \$	47 304 \$	3 801 \$
Loisirs et culture	163 588 \$	137 134 \$	26 454 \$
Frais de financement	96 108 \$	95 309 \$	799 \$
Amortissement réparti	631 150 \$	473 200 \$	157 950 \$
TOTAL – Dépenses de fonctionnement	2 642 939 \$	2 230 318 \$	412 621 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement AVANT la conciliation	(617 414 \$)	(377 063 \$)	(240 351 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations	631 150 \$	473 200 \$	157 950 \$
Remboursement de la dette	(61 748 \$)	(59 368 \$)	(2 380 \$)
Affectation – Transfert à l'investissement	(35 400 \$)	(36 138 \$)	738 \$
Affectation – Excédent de fonct. non affecté	104 123 \$	12 000 \$	92 123 \$
Affectation – Excédent de fonct. affecté	-	-	-
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(20 711 \$)	(12 631 \$)	(8 080 \$)
TOTAL – Conciliation à des fins fiscales	617 414 \$	377 063 \$	240 351 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement APRÈS la conciliation

- - -

BUDGET DES IMMOBILISATIONS

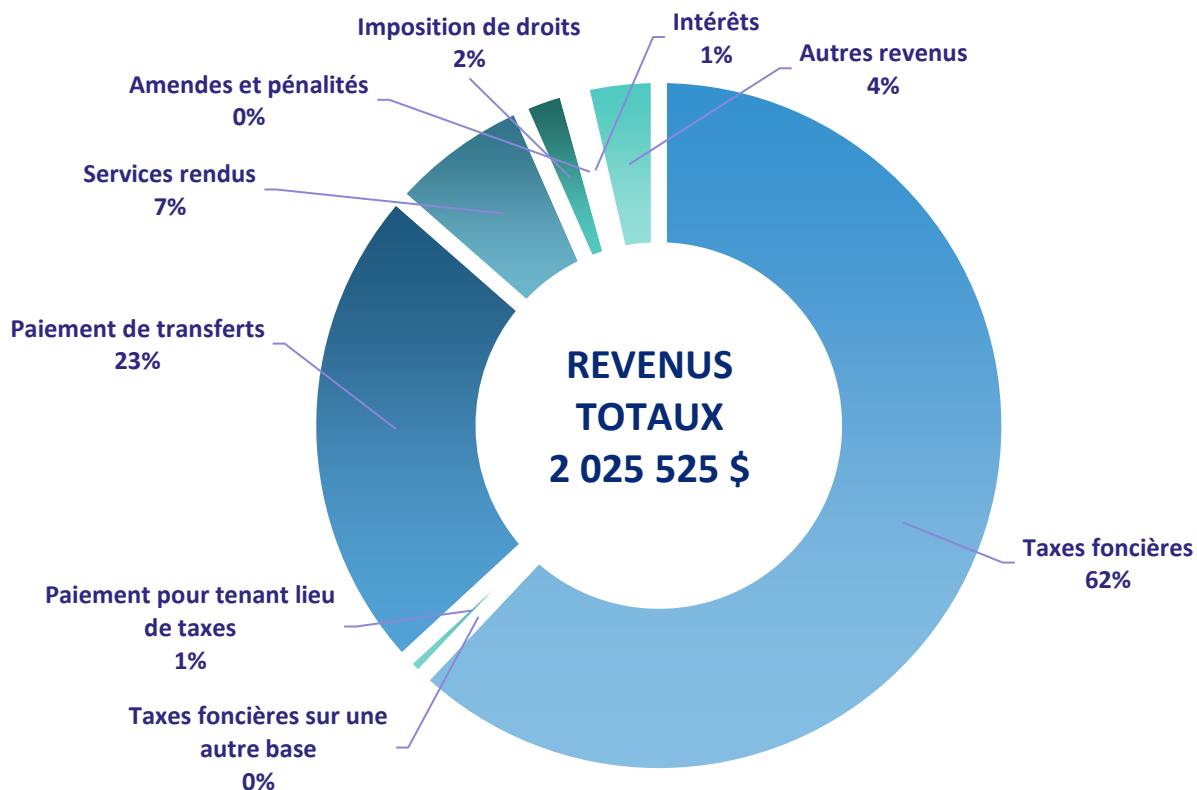
	BUDGET 2023	BUDGET 2022	ÉCART BUDGET 2023 VS 2022
REVENUS D'INVESTISSEMENTS			
Transferts – Gouvernement du Canada	457 478 \$	339 263 \$	118 215 \$
Transferts – Gouvernement du Québec	2 451 179 \$	151 041 \$	2 300 138 \$
Autres revenus	96 458 \$	20 000 \$	76 458 \$
TOTAL – Revenus d'investissements	3 005 115 \$	510 304 \$	2 494 811 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS			
Administration générale	-	2 700 \$	(2 700 \$)
Sécurité publique	25 150 \$	3 738 \$	21 412 \$
Voirie et transport	2 812 431 \$	52 081 \$	2 760 350 \$
Hygiène du milieu	80 845 \$	71 068 \$	9 777 \$
Santé et bien-être	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	-	-	-
Loisirs et culture	627 845 \$	437 700 \$	190 145 \$
TOTAL – Dépenses d'immobilisations	3 546 271 \$	567 287 \$	2 978 984 \$
Excédent (déficit) d'investissements AVANT la conciliation	(541 156 \$)	(56 983 \$)	(484 173 \$)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Financement à long terme de l'investissement	452 329 \$	-	452 329 \$
Affectation de l'activité de fonctionnement	35 400 \$	36 138 \$	(738 \$)
Affectation – Excédent de fonct. non affecté	19 832 \$	5 000 \$	14 832 \$
Affectation – Excédent de fonct. affecté	15 845 \$	15 845 \$	-
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	17 750 \$	-	17 750 \$
TOTAL – Conciliation à des fins fiscales	541 156 \$	56 983 \$	484 173 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement APRÈS la conciliation	-	-	-

1 LE FONCTIONNEMENT

Avec des efforts d'efficiency toujours présents et la recherche de subventions, la maîtrise de la section du budget de fonctionnement permet de maintenir l'équilibre budgétaire.

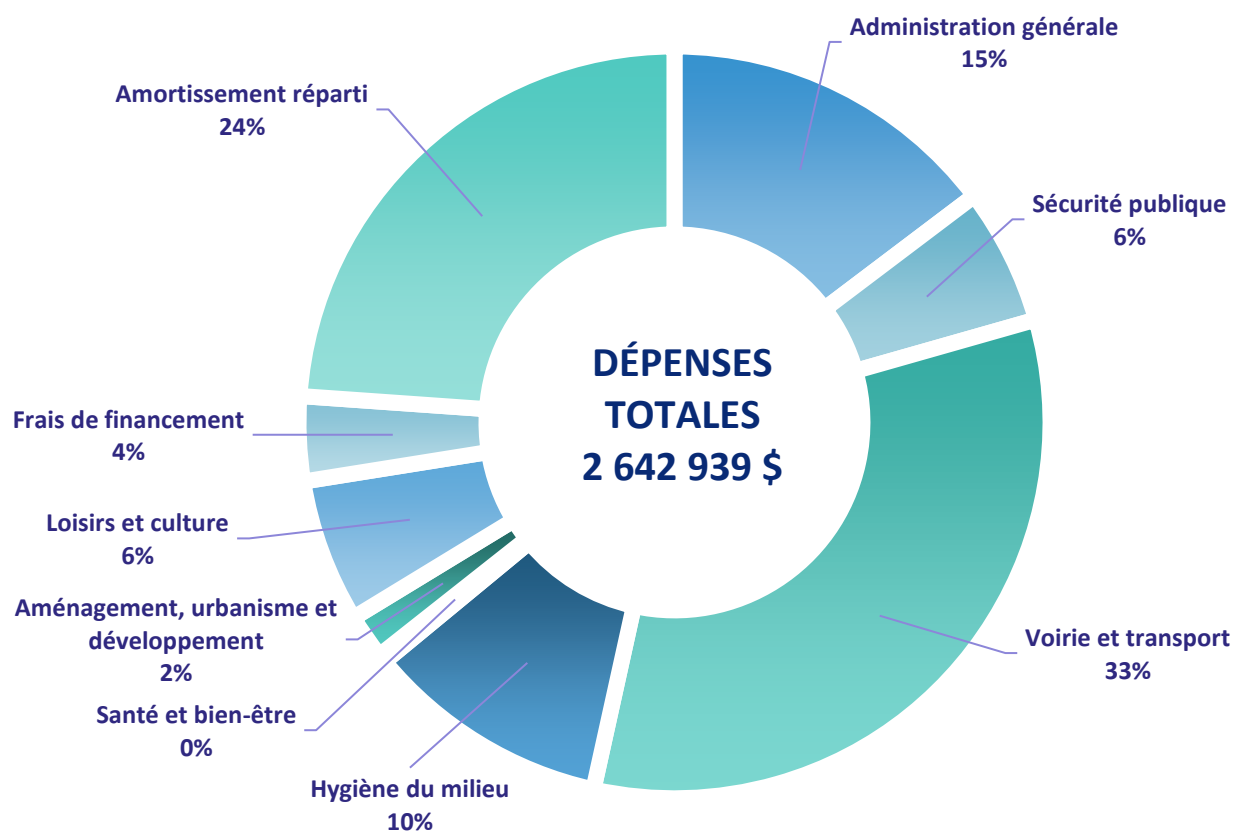
RÉPARTITION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023	BUDGET 2022
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes foncières	1 256 469 \$	866 925 \$
Taxes foncières sur une autre base	-	258 515 \$
Paiement tenant lieu de taxes	22 171 \$	17 596 \$
Paiements de transferts	472 615 \$	451 649 \$
Services rendus	140 867 \$	138 339 \$
Imposition de droits	46 434 \$	37 576 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$	3 000 \$
Intérêts	11 110 \$	7 500 \$
Autres revenus	72 859 \$	72 155 \$
TOTAL – Revenus de fonctionnement	2 025 525 \$	1 853 255 \$



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

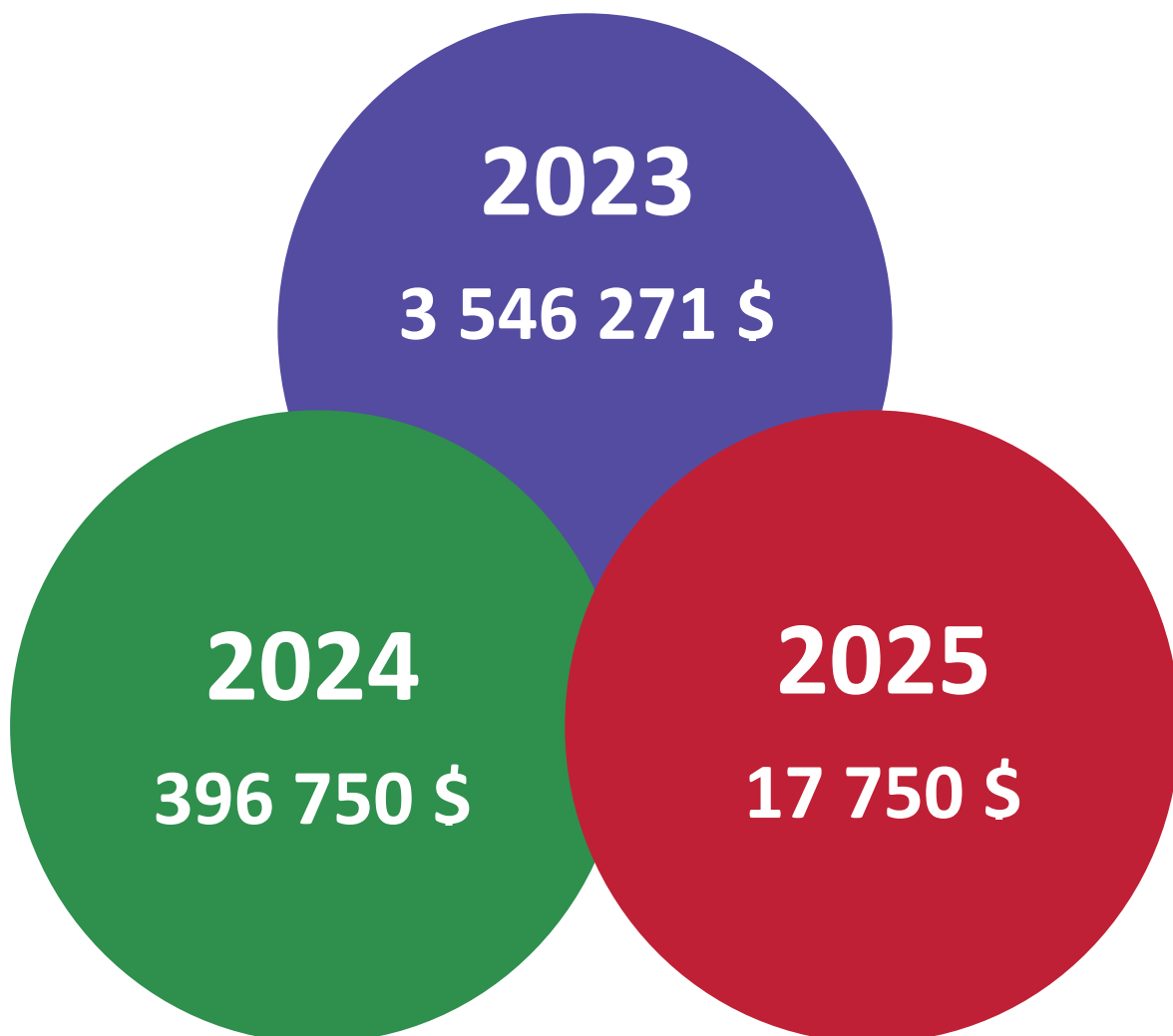
	BUDGET 2023	BUDGET 2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	388 489 \$	356 344 \$
Sécurité publique	155 706 \$	181 113 \$
Voirie et transport	868 710 \$	716 571 \$
Hygiène du milieu	279 083 \$	211 343 \$
Santé et bien-être	9 000 \$	12 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	51 105 \$	47 304 \$
Loisirs et culture	163 588 \$	137 134 \$
Frais de financement	96 108 \$	95 309 \$
Amortissement réparti	631 150 \$	473 200 \$
TOTAL – Dépenses de fonctionnement	2 642 939 \$	2 230 318 \$



2 LES INVESTISSEMENTS

Le programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) est un outil de planification permettant d'avoir une vision à moyen terme et de prévoyance. Il permet aussi de prioriser ses ressources financières selon des objectifs définis par le Conseil municipal.

Les sommes inscrites peuvent être modifiées en cours de route, le PTI étant un tableau de bord qui s'ajuste au regard des situations, des besoins et des imprévus.



PRÉSENTATION SOMMAIRE PAR PROJET

2023

- Réfection du 2^e Rang Est et du 3^e Rang Ouest
- Réalisation de la phase I du projet *DESTINATION VERS NOTRE PARC DE RÊVES*
- Réfection de la surface asphaltée de la patinoire municipale
- Installation d'une borne sèche sur la route Thériault
- Travaux de mise à jour dans le réseau d'égout
- Mise à jour de l'éclairage public vers des luminaires de type DEL
- Remplacement des habits de combat - An 1 de 3
- Achat de 4 cylindres d'oxygène 4 500 lbs pour la force incendie

2024

- Projet pour la poursuite du pavage asphalté sur le 1^{er} Rang
- Projet de réfection de la bibliothèque municipale
- Remplacement des habits de combat - An 2 de 3
- Projet de peinture de la surface asphaltée de la patinoire municipale en bleu pour limiter la chaleur résiduelle
- Projet d'installation de lisière en polymère dans le bas des bandes de la patinoire municipale
- Projet d'achat d'un éjecteur à fumée pour la force incendie

2025

- Remplacement des habits de combat - An 3 de 3

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PTI

NOM DES PROJETS PAR ANNEE	MOYENS DE FINANCEMENT				COUT TOTAL DU PROJET
	EMPRUNT A LONG TERME	SUBVENTIONS	FONDS CONSOLIDÉ	AUTRES FONDS (SURPLUS, RÉSERVES)	
ANNÉE 2023					
Réfection du 2 ^e Rang Est et du 3 ^e Rang Ouest	452 329 \$	2 332 102 \$	-	-	2 784 431 \$
Réalisation de la phase I du projet Destination vers notre parc de rêves	-	470 555 \$	74 445 \$	5 000 \$	550 000 \$
Réfection de la surface asphaltée de la patinoire municipale	-	46 000 \$	-	9 832 \$	55 832 \$
Installation d'une borne sèche sur la route Thériault	-	30 000 \$	-	15 845 \$	45 845 \$
Travaux de mise à jour du réseau d'égout	-	35 000 \$	-	-	35 000 \$
Mise à jour de l'éclairage public vers des luminaires de type DEL	-	-	28 000 \$	-	28 000 \$
Remplacement des habits de combats incendie – an 1 de 3	-	-	-	17 750 \$	17 750 \$
Achat de 4 cylindres d'oxygène 4 500 lbs pour la force incendie	-	-	7 400 \$	-	7 400 \$
ANNÉE 2024					
Projet pour la poursuite du pavage asphalté sur le 1 ^{er} Rang	-	275 000 \$	-	-	275 000 \$
Projet de réfection de la bibliothèque municipale	-	75 000 \$	-	24 713 \$	99 713 \$
Remplacement des habits de combats incendie – an 2 de 3	-	-	-	17 750 \$	17 750 \$
Projet de peinture de la surface asphaltée de la patinoire municipale en bleu	-	-	-	10 000 \$	10 000 \$
Projet d'installation de lisière en polymère dans le bas de la patinoire municipale	-	-	10 000 \$	-	10 000 \$
Projet d'achat d'un éjecteur à fumée pour la force incendie	-	-	6 300 \$	-	6 300 \$
ANNÉE 2025					
Remplacement des habits de combats incendie – an 3 de 3	-	-	-	17 750 \$	17 750 \$
GRAND TOTAL	452 329 \$	3 263 657 \$	126 145 \$	118 640 \$	3 960 771 \$

3

LA FISCALITÉ (TAXATION ET TARIFICATION)

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2022	ÉCART 2023 VS 2022
TAXATION			
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE BASE			
De base	0,68633 \$ / 100,00 \$	0,61389 \$ / 100,00 \$	0,07244 \$ / 100,00 \$

TAUX DES TAXES SPÉCIALES			
Sûreté du Québec	0,08719 \$ / 100,00 \$	0,08306 \$ / 100,00 \$	0,00413 \$ / 100,00 \$
Voirie locale	0,51572 \$ / 100,00 \$	0,48658 \$ / 100,00 \$	0,02914 \$ / 100,00 \$
Supralocal	0,02062 \$ / 100,00 \$	0,02093 \$ / 100,00 \$	(0,00031 \$ / 100,00 \$)

TAUX DES TAXES CONSACRÉES AU SERVICE DE LA DETTE			
Dettes pour le camion incendie	0,04694 \$ / 100,00 \$	0,04732 \$ / 100,00 \$	(0,00038 \$ / 100,00 \$)
Dettes pour le 25% du coût de construction du réservoir d'eau potable	0,00963 \$ / 100,00 \$	0,01177 \$ / 100,00 \$	(0,00214 \$ / 100,00 \$)
Dettes pour l'agrandissement du garage municipal	0,02263 \$ / 100,00 \$	0,02301 \$ / 100,00 \$	(0,00038 \$ / 100,00 \$)
Dettes pour la réfection du 2 ^e Rang Ouest et du 4 ^e Rang Est	0,03499 \$ / 100,00 \$	0,03555 \$ / 100,00 \$	(0,00056 \$ / 100,00 \$)

TAUX DE TAXES MUNICIPALES COMPLET			
Taux	1,42405 \$ / 100,00 \$	1,32211 \$ / 100,00 \$	0,10194 \$ / 100,00 \$

TARIFICATION			
COMPENSATION AQUEDUC ET ÉGOUT			
Chalet 0 à 16 667 gallons / 0 m ³ à 76 m ³	125,00 \$	119,00 \$	6,00 \$
Résidence, commerce et entreprise 0 à 40 000 gallons / 0 m ³ à 182 m ³	378,00 \$	360,00 \$	18,00 \$

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2022	ÉCART 2023 VS 2022
Garage 0 à 100 000 gallons / 0 m ³ à 455 m ³	442,00 \$	421,00 \$	21,00 \$
Hôtel, bar et restaurant 0 à 300 000 gallons / 0 m ³ à 1 364 m ³	1 088,00 \$	1 036,00 \$	52,00 \$
Habitation collective et institution publique 0 à 300 000 gallons / 0 m ³ à 1 364 m ³	1 925,00 \$	1 833,00 \$	92,00 \$
Consommation excédentaire d'eau potable (par 1 000 gallons ou 4,55 m ³)	3,00 \$	3,00 \$	-

TARIFICATION POUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE MISE EN PLACE POUR LA PROCHAINE VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – DERNIER PAIEMENT PRÉVU EN 2028

Tarification unique	18,00 \$	18,00 \$	-
---------------------	----------	----------	---

TARIFICATION POUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – DERNIER PAIEMENT PRÉVU EN 2025

Tarification unique	8,42 \$	8,42 \$	-
---------------------	---------	---------	---

TARIFICATION POUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – DERNIER PAIEMENT PRÉVU EN 2038

Tarification unique	13,07 \$	-	13,07 \$
---------------------	----------	---	----------

TARIFICATION POUR LE SERVICE DE RAMONAGE – DERNIÈRE ANNÉE AU CONTRAT EN VERTU DE LA RÉOLUTION 20.11.241

Tarification unique	38,85 \$	38,32 \$	0,53 \$
---------------------	----------	----------	---------

TARIFICATION DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Tarification unique	76,20 \$	61,15 \$	15,05 \$
---------------------	----------	----------	----------

TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Logement, résidence et bar supplémentaire 1 unité	116,91 \$	76,23 \$	40,68 \$
Résidence saisonnière 0,5 unité	58,45 \$	38,12 \$	20,33 \$

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2022	ÉCART 2023 VS 2022
Ferme enregistrée 6 unités	701,46 \$	228,69 \$ <i>*pondération à 3 unités*</i>	472,77 \$
Épicerie 3 unités	350,72 \$	190,58 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	160,14 \$
Restaurant 3 unités	350,72 \$	190,58 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	160,14 \$
Garage 3 unités	350,72 \$	190,58 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	160,14 \$
Hôtel et bar 3 unités	350,72 \$	152,46 \$ <i>*pondération à 2 unités*</i>	198,26 \$
Atelier et entreprise 2 unités	233,81 \$	114,35 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	119,46 \$
Commerce de service 3 unités	233,81 \$	114,35 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	119,46 \$
Commerce de détail 3 unités	233,81 \$	114,35 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	119,46 \$
Casse-croute 3 unités	233,81 \$	114,35 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	119,46 \$
Institution publique 8 unités	935,25 \$	609,84 \$	325,41 \$
Habitation collective 6 unités	701,44 \$	457,38 \$	244,06 \$

TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES			
Logement, résidence et bar supplémentaire 1 unité	85,02 \$	93,27 \$	(8,25 \$)
Résidence saisonnière 0,5 unité	42,50 \$	46,63 \$	(4,13 \$)
Ferme enregistrée 6 unités	510,11 \$	279,81 \$ <i>*pondération à 3 unités*</i>	230,30 \$
Épicerie 3 unités	255,05 \$	233,17 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	21,88 \$
Restaurant 3 unités	255,05 \$	233,17 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	21,88 \$
Garage 3 unités	255,05 \$	233,17 \$ <i>*pondération à 2,5 unités*</i>	21,88 \$
Hôtel et bar 3 unités	255,05 \$	186,54 \$ <i>*pondération à 2 unités*</i>	21,88 \$
Atelier et entreprise 2 unités	170,03 \$	139,90 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	30,13 \$
Commerce de service 2 unités	170,03 \$	139,90 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	30,13 \$

	ANNÉE 2023	ANNÉE 2022	ÉCART 2023 VS 2022
Commerce de détail <i>2 unités</i>	170,03 \$	139,90 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	30,13 \$
Casse-croute <i>2 unités</i>	170,03 \$	139,90 \$ <i>*pondération à 1,5 unités*</i>	30,13 \$
Institution publique <i>8 unités</i>	680,14 \$	746,16 \$	(66,02 \$)
Habitation collective <i>6 unités</i>	510,11 \$	559,62 \$	(49,51 \$)

TARIF DE COMPENSATION POUR LA PORTION DE 75% DE LA DETTE DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE			
Logement, résidence et bar supplémentaire <i>1 unité</i>	62,04 \$	62,05 \$	(0,01 \$)
Résidence saisonnière <i>0,3 unité</i>	18,62 \$	18,62 \$	-
Atelier, entreprise, commerce de service et de détail et casse-croute <i>1,25 unités</i>	77,57 \$	77,58 \$	(0,01 \$)
Épicerie, restaurant, garage, hôtel et bar <i>3 unités</i>	186,16 \$	186,19 \$	(0,03 \$)
Institution publique et habitation collective <i>5 unités</i>	310,24 \$	310,29 \$	(0,05 \$)

Les principales différences entre les niveaux de taxation et de tarification entre les années 2022 et 2023 sont attribuables :

- a) à l'augmentation du taux de base de 0.07 \$ / 100,00 \$ d'évaluation;**
- b) aux augmentations constatées dans les tarifs de compensation sur l'enlèvement et le transport des matières résiduelles ainsi que dans l'enfouissement des ordures; et**
- c) aux autres augmentations constatées un peu partout dans nos frais, dont notamment les combustibles.**

BUDGET MUNICIPAL 2023

DOCUMENT DE PRÉSENTATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE GRAND PUBLIC

***Copie numérique mise en ligne sur
le site Internet de la Municipalité
dans le menu Budget municipal
de l'onglet Administration municipale.***

***Copie papier mis à la disponibilité des citoyens au bureau municipal dans le
présentoir situé à la réception.***



***Municipalité de Saint-Épiphane
220, rue du Couvent
Saint-Épiphane (Québec) G0L 2X0***
